

Protection sociale MGEN vous accompagne

mgen*

GRUPE VVV



Crédit photo © Getty Image

Vous venez d'être recruté(e) en tant que fonctionnaire ou contractuel(le) ou de prendre votre poste en Alsace. Bienvenue à vous !

Première mutuelle des agents de la fonction publique, MGEN gère le régime obligatoire d'assurance maladie des personnels de l'Éducation nationale. Du fait de l'existence du régime local en Alsace-Moselle, **MGEN gère uniquement les fonctionnaires sur ces territoires, les contractuels habitant dans ces trois départements dépendent de la CPAM de leur lieu d'habitation.**

Vous êtes fonctionnaire stagiaire, vous devez réaliser votre affiliation Sécurité sociale auprès de MGEN. Plusieurs documents seront à fournir, en fonction de votre situation, et notamment :

- Carte d'identité recto-verso ou passeport ou titre de séjour (en cours de validité)
- Relevé d'identité bancaire mentionnant le code IBAN,
- Arrêté de stage ou de nomination ou d'affectation ou procès-verbal d'installation ou, à défaut, attestation de réussite au concours ou relevé de notes.

Vous êtes déjà fonctionnaire, mais vous changez de situation professionnelle :

Vous devez signaler à MGEN, depuis votre espace personnel, votre changement de situation en envoyant votre nouvel arrêté de nomination et, le cas échéant, en faisant part de votre changement d'adresse.

Dans le cadre de la mise en place de la **réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics**, MGEN a également été retenue pour protéger tous les agents des ministères chargés de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et des Sports dans le cadre du **contrat collectif obligatoire en santé.**

☎ 3676

🌐 mgen.fr

Vos agences MGEN en Alsace :



MGEN Bas-Rhin
1 avenue de l'Europe
67300 SCHILTIGHEIM



Espace Mutuel MGEN
2 rue du vieux marché aux vins
67300 STRASBOURG



MGEN Haut-Rhin
10 rue Gustave Hirn
68200 MULHOUSE